



FORMULE EXPRESS



Bulletin interne d'informations Calern Grasse-Nice
Service de la communication : tél. 04 92 00 30 04
Envoyer vos communiqués à
communication@obs-nice.fr

Bulletin n° 247 du 27 juin 2000

 [anciens numéros](#)

Mardi	27 juin	Calern - 10h	Conseil Département FRESNEL
Jeudi et vendredi	29 et 30 juin	Nice - NEF	<u>The VIRGO Council</u>
Samedi et Dimanche	1 et 2 juillet	Nice - NEF	Réunion du groupe scientifique MIDI (Instrument focal à 10 microns du VLTI). Contact : B. Lopez
Samedi	8 Juillet	Calern	Mechoui
Mardi	11 Juillet	Nice - 9h30 PHC	Conseil Département CASSINI
Mercredi au Vendredi	6 au 8 Septembre	Calern	<u>1er Ecole GI2T/Regain</u>

SOMMAIRE

1. Le SIT communique
2. CNRS - Collecte d'images
3. The VIRGO council
4. Nuit Coupoles Ouvertes: Fin
5. 1er Ecole GI2T-REGAIN
6. Procédures de dépenses à l'OCA
7. Compte-Rendu du Comité de Direction du 11 Mai 2000
8. Communiqué de Presse OCA : Bolide

COMMUNIQUES

1 - Le SIT communiqué

Une liste générale de l'OCA est disponible. Elle se nomme oca@obs-nice.fr ou oca@obs-azur.fr. Il est recommandé de l'utiliser à bon escient.

2 - CNRS : Collecte d'images photothèque

Le service CNRS diffusion Vidéotheque et Phototheque lance un appel de collecte d'images, soient de sites soient scientifiques afin de créer une vitrine des activités et des progrès effectués par ses laboratoires. Ils préfèrent la formule diapositive accompagnée d'une légende précise. Pour plus de renseignements appelez : icone@cnrs-bellevue.fr

3 - The VIRGO council

The VIRGO Council, conseil du projet franco italien VIRGO se réunit tous les 6 mois (juin et novembre) pour l'examen du projet (exécution budgétaire et rapport scientifique + prévision budgétaire réactualisées). Ce conseil sera accueilli les 29 et 30 juin 2000 sur le site de l'OCA-Nice. Les réunions auront lieu dans la nef à partir du 29 après-midi et vendredi 30 juin au matin.

4 - Nuit Coupoles Ouvertes (Communiqué de J. Colin)

Chers collègues

La Nuit des Coupoles Ouvertes a été un vrai succès malgré les nuages qui n'avaient pourtant pas été conviés.

J'ai trouvé l'organisation générale, les différentes animations, les visites d'instruments tout à fait remarquables, donnant une vision très positive et valorisante de l'OCA dans une ambiance extrêmement sympathique.

Tout ceci ne s'est pas réalisé par hasard et j'ai pu constater que de nombreux collègues se sont donnés beaucoup de mal.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont oeuvré pour cette réussite. Je remercie également le CASOCA qui, en tant qu'organisme, est largement impliqué dans ce succès.

Pour l'avenir, c'est à dire dans deux ans, j'invite tous ceux qui ne connaissent pas encore cette manifestation à y assister, voire à y participer activement, car nous ferons tout pour qu'elle se reproduise.

5 - GI2T-REGAIN

Le programme détaillé et toutes les informations seront mises à votre disposition sur la page : <http://wwwrc.obs-azur.fr/fresnel/ashra/ecologi2t.html>. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de :

Marie-Laure.Moreau@obs-azur.fr en précisant : nom, prénom, Laboratoire, statut.

6 - Procédures de dépenses à l'OCA

Pour vous aider dans vos démarches, optimiser le fonctionnement du service financier et la gestion des

crédits de l'OCA, vous trouverez ci-dessous les étapes et procédures pour les dépenses E.S. gérées avec le logiciel Nabuco. Il va sans dire que les différentes étapes doivent être suivies scrupuleusement. Une note spéciale sera faite pour les missions sur le budget E.S.

En préambule, notez bien que

(i) les demandes d'achat sont des documents internes à l'OCA et c'est à chaque responsable de CR (Centre de Responsabilité

budgétaire, identifié par un numéro à 4 chiffres) de définir des règles pour la signature dans le cas où le CR comprend plusieurs

destinations (identifiées par des codes ou initiales).

(ii) les bons de commande ne peuvent être signés que par les délégués autorisés car ces bons engagent financièrement

l'établissement. La liste des délégués est rappelée à la fin de cette note.

Rappel des étapes et procédures pour les dépenses E.S.

I) Demande d'achat, ou de service, à transmettre à l'antenne du service financier (SF) dont dépend votre crédit

sur un formulaire fourni par celle-ci ou cliquable sur le web (bientôt). Cette demande doit être signée par un responsable comme expliqué au point (i) ci-dessus. La liste des antennes est donnée ci-dessous.

I bis) Pour toute commande dépassant 15 000F, et pour tout contrat de maintenance et d'entretien quel qu'en soit le montant, un visa du contrôleur financier est nécessaire. Les devis correspondants à la commande sont transmis au SF concerné qui de son côté envoie la demande au SF de Grasse; celui-ci effectue la procédure de proposition d'engagement de dépenses soumise au visa du Contrôleur Financier. Cette étape prend typiquement une dizaine de jours.

II) Emission par le SF d'un bon de commande officiel qui sert d'engagement de dépense. Il est signé par un délégué

autorisé du crédit, puis selon le choix du demandeur, il est adressé au fournisseur ou retourné à l'utilisateur. Dans ce dernier cas

, celui-ci peut alors le présenter au fournisseur. L'utilisateur doit vérifier que le fournisseur est connu du SF. Sinon des renseignements sont à fournir pour l'enregistrement au fichier des fournisseurs (SF de Grasse).

III) La facture doit être envoyée par le fournisseur au SF qui a traité la commande et dont le nom et l'adresse figurent sur

le bon de commande. Il est utile de rappeler au fournisseur qu'il doit absolument envoyer la facture au SF.

IV) Le SF envoie la facture dans le service qui a reçu la livraison pour visa. La facture doit être visée et renvoyée au SF

dans les meilleurs délais, car les délais de paiement courent dès réception de la facture.

V) Les étapes suivantes (mandatement de la dépense, signature des bordereaux de mandatement par des délégués autorisés, transmission à l'agent comptable pour paiement) concernent uniquement le service financier et l'agence comptable.

Liste des délégués et sous-délégués autorisés au 23 mai 2000

Département Cerga (CR 901A et 9010) : F. Mignard, M. Barelli

Département Cassini (CR 902A et 9020) : A. Pouquet, F. Thevenin

Département Fresnel (CR 903A et 9030): J.C. Valtier, D. Mourard, C. Nary Man

Services Techniques des sites + CR9104 : J. Dubourg

Site de Nice (CR 9901) : J.M. Le Contel

Site de Grasse (CR 9902) : J.L. Falin

Site de Calern (CR 9903) : D. Bonneau
 Services fédéraux (CR 9100, 9101, 9102, 9103), muséal (CR 9501, 9502, 9503, 9504), enseignement (CR 9601, 9602, 9603, 9604) : F. Perry, H. Frisch, R. Mus

Les personnes qui ont une délégation permanente sont interchangeables ce qui donne de la souplesse en cas de besoin, par contre les sous-délégués des directeurs de département et J. Dubourg ont des délégations spécifiques.

Service Financier

*une antenne pour chaque département

*une antenne à Nice pour la gestion du site de Nice. Les sites de Grasse et Calern sont gérés par le SF de Grasse.

*les services fédéraux, le muséal et l'enseignement sont gérés en partie à Nice, en partie à Grasse.

Pour Galilée, en cas d'urgences non gérables sur le site de Nice, le SF de Grasse peut traiter exceptionnellement la demande d'achat et ceci pour tous les CR. Les demandes pouvant être transmises à Grasse par fax.

7 - Compte-rendu du comité de direction du 11 Mai 2000

Le Compte-rendu du comité de direction du 11 Mai 2000 est accessible en cliquant sur [CR du CD du 11/8/00](#)

8 - Communiqué de Presse : n°1/juin/00 : Bolide

Dimanche 18 juin 2000, vers 15H45 heure locale, un phénomène lumineux dans le ciel a attiré la curiosité d'un grand nombre de personnes. Après la collecte de nombreux témoignages et leur analyse à la lumière de nos connaissances, et vérification auprès des autorités compétentes qu'il ne s'agissait pas d'une rentrée atmosphérique d'un satellite artificiel, ce phénomène apparaît être une entrée dans l'atmosphère terrestre d'une météorite. Ce phénomène n'est pas rare puisque ce n'est rien d'autre qu'une très grosse étoile filante, suffisamment grosse pour être visible en pleine journée. Un semblable phénomène a été observé en janvier en Amérique du Nord et a même permis d'en recueillir quelques fragments. Ce qui est plus rare est que le phénomène se passe au dessus d'une zone habitée, en plein jour et par ciel dégagé.

Le phénomène était une traînée d'apparence blanchâtre ou colorée allant grossièrement du nord au sud se terminant par une explosion visuelle blanche ou colorée (selon la situation des observateurs) et pour certains une explosion sonore un peu décalée dans le temps. Des résidus de type nuage ou fumées ont été vues. Les témoignages s'étendent des Vosges à la Croatie et sont nombreux sur notre région.

La météorite pourrait correspondre à un objet d'une cinquantaine de centimètres de diamètre, hors de l'atmosphère, qui est arrivé à une vitesse voisine de vingt kilomètres par secondes (Mach 60) et qui s'est désintégré à une cinquantaine de kilomètres d'altitudes (les étoiles filantes de petite taille se consumant entre 110 et 100 kilomètres d'altitude).

Pour plus d'information on peut consulter les sites WEB:

<http://www.obsat.com/rentree1.html>

<http://www.space.com/space/yukon>

<http://www.fis.unipr.it/~albino>

Pour d'éventuels renseignements contacter l'accueil de la station d'observation de l'OCA au

0493405454

9 - Mobilités internes prioritaires à l'OCA

Affichage de deux fonctions prioritaires à pourvoir par mobilité interne

Référence Fonction MIP	Fonction à pourvoir	Equipe ou service d'accueil
1/ juin 2000	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieur Informaticien Dépouillement de données Développement de logiciels	<ul style="list-style-type: none"> Equipe Planétologie Département Cassini
2/ juin 2000	<ul style="list-style-type: none"> Secrétaire Secrétariat du responsable des Services Techniques	<ul style="list-style-type: none"> Services Techniques Département Galilée

Les agents de l'OCA, intéressés par l'une de ces fonctions, sont invités à faire acte de candidature par écrit en précisant la référence de la fonction pour laquelle ils postulent. Les profils sont affichés.

Les candidatures seront envoyées au Directeur du Cabinet et doivent parvenir impérativement avant le 28 Juin 2000, 12 heures.

Information affichée le (?)

